



Aujourd’hui le 15 octobre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 89 963 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 969 cas), 493 personnes sont hospitalisées (hausse de 5), dont 83 personnes sont aux soins intensifs. Huit décès sont survenus dans les 24 dernières heures, auxquels s’ajoutent 20 décès survenus entre le 8 et le 13 octobre et 2 décès survenus avant le 8 octobre, pour un total de 6 005 décès. Les prélèvements réalisés le 13 octobre s’élèvent à 24 612, pour un total de 2 723 045.

Tableau synthèse de l’évolution des données

Date	Cas confirmés	Décès	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
8 octobre	1 102	10 + 4 date inconnue	433 (+8)	67 (-1)	28 773
9 octobre	1 097	5	444 (+11)	73 (+6)	24 503
10 octobre	980	13	437 (-7)	72 (-1)	19 161
11 octobre	1 056	11	457 (+20)	75 (+3)	20 386
12 octobre	923	9	468 (+11)	85 (+10)	20 959
13 octobre	844	8 + 1* date inconnue	488 (+20)	80 (-5)	24 612
14 octobre	969	8	493 (+5)	83 (+3)	ND

Prendre note que les données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai supplémentaire de 24 heures et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

### ÉTAT DE LA SITUATION DE LA PANDÉMIE AU QUÉBEC ET CONSIGNES DU PREMIER MINISTRE CONCERNANT L’HALLOWEEN

Lors d’un point de presse tenu à 13 h, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, D<sup>r</sup> Horacio Arruda, a fait le point sur la situation de la pandémie au Québec. Il a rappelé la

force de la première vague et les restrictions et fermetures qui en ont découlées. Il a rappelé l'accalmie de la propagation à la suite de ces efforts qui a permis une réouverture de plusieurs secteurs de l'économie et l'assouplissement des mesures. Il a tenu à préciser que malgré les resserrements actuels en raison de la deuxième vague, notamment en zone rouge, la situation ne se compare pas à celle du printemps où les écoles et les entreprises avaient dû fermer.

Il a rappelé les mesures mises en place pour 28 jours dont la fin annoncée a été fixée au 28 octobre. Malgré la stabilisation de la situation, sans baisse notable des cas et des hospitalisations, le premier ministre a indiqué que plusieurs mesures risquent de se prolonger au-delà de cette date. Il a rappelé son souhait d'un retour des sports scolaires.

Par ailleurs, il a rappelé que les grands rassemblements pour les fêtes de Noël ne peuvent pas être envisagés cette année et qu'il est prématuré d'indiquer quelles seront les consignes à respecter.

Concernant l'**Halloween**, le premier ministre a indiqué qu'il sera possible de « passer » l'Halloween, mais seulement en compagnie des personnes avec qui l'on habite et que des mesures permettant la distanciation de deux mètres devront être prises pour la distribution des bonbons (ex. : plat avec sacs de bonbons permettant aux enfants de se servir eux-mêmes ou mise en place d'un mécanisme pour la distribution), idéalement à l'extérieur. Il a aussi rappelé que les « partys » d'Halloween sont interdits.

Il a rappelé l'importance du respect des consignes pour sauver des vies, garder les écoles ouvertes, protéger le réseau de la santé et espérer sauver les fêtes de Noël.

Le premier ministre a entre autres indiqué que l'imposition d'un couvre-feu n'était pas envisagée.

En réponse à une question, le ministre de la Santé a rappelé que les rassemblements, notamment pour les bingos, sont interdits.

## **PLAN D'AIDE POUR LE LOISIR ET LE SPORT**

Lors d'une conférence de presse tenue en fin d'après-midi, la ministre déléguée à l'Éducation, M<sup>me</sup> Isabelle Charest, a annoncé un plan d'aide pour le loisir et les sports de 70 M\$ pour soutenir les artisans de ce secteur et assurer la pérennité des organismes durement touchés par la pandémie de COVID-19. Ce plan servira à assurer le maintien des activités des organismes de loisir et des fédérations sportives.

Le plan d'aide permettra d'assurer l'accès à des activités dans l'ensemble des régions.

Le plan de soutien financier prévoit notamment :

- une bonification de plus de 28 millions de dollars du soutien financier destiné au fonctionnement des organismes provinciaux, régionaux et locaux;
- au total, près de 23 millions de dollars investis cette année seulement au sein des fédérations sportives;

- près de 18 millions investis en projets favorisant l'activité physique, le loisir, le sport et le plein air;
- 4,3 millions de dollars pour la création d'une mesure pérenne de soutien au transport pour la participation à des activités récréatives et sportives;
- une majoration de 2 millions de dollars de l'aide accordée dans le cadre du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités physiques et de plein air;
- 2 millions de dollars en soutien au réseau sportif collégial et universitaire;
- plus de 1,3 million de dollars pour favoriser l'avancement des femmes et des filles en loisir et en sport.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

## SITUATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les documents qui suivent présentent, à titre indicatif, un portrait global de la situation dans les centres de services scolaires ou commissions scolaires et les établissements scolaires concernant la COVID-19 en date du 14 octobre 16 h.

Pour consulter les faits saillants, cliquez [ICI](#).

Pour la liste des écoles, cliquez [ICI](#).

## RAPPEL - ADOPTION D'UNE RÉOLUTION D'OPPOSITION À L'ARTICLE 81 DU PROJET DE LOI 67 DÉJÀ PLUS DE 200 RÉOLUTIONS REÇUES, LA FQM EN COMMISSION PARLEMENTAIRE LE 22 OCTOBRE PROCHAIN

Comme mentionné dans de précédentes communications, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 67 dans lequel un article propose de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel pour gérer les problèmes de voisinage découlant de ce type de location dans nos communautés. La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a exprimé son profond désaccord avec cette intention; vous trouverez notre communiqué du 30 septembre en cliquant [ICI](#). Retirer un pouvoir de zonage aux municipalités est à la base un geste inacceptable qui va à l'encontre de notre rôle de gouvernement de proximité reconnu par l'Assemblée nationale, sans compter que ce geste ne pourra qu'accentuer les problèmes vécus dans nos territoires avec les locations à court terme de type Airbnb. La FQM présentera ses arguments dans un mémoire le 22 octobre prochain.

### Article 81

« Aucune disposition d'un règlement municipal adopté en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) ne peut avoir pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place. »

En plus de constituer une véritable atteinte à nos pouvoirs en matière de zonage, cet article du projet de loi retirerait aux citoyens la capacité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie. Cette proposition est donc également une atteinte à la vie démocratique locale de nos communautés. Aussi, nous avons besoin de votre appui pour signifier notre désaccord avec l'article 81 du projet de loi 67.

**Déjà plus de 200 résolutions ont été reçues et les municipalités et les MRC continuent d'adopter le projet que vous trouverez [ICI](#) . Il est important d'adopter cette résolution avant le 22 octobre et de la transmettre sans délai aux députés et ministres aux adresses que vous trouverez [ICI](#) .**

Nous vous remercions à l'avance de l'intérêt que vous porterez à cette proposition et vous assurons de toute notre collaboration.

### **SONDAGE À REMPLIR PAR LES MEMBRES SUR LES PROBLÉMATIQUES DE COHABITATION AVEC LA FAUNE ET LEUR GESTION**

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) réalise actuellement un état de situation sur les principales problématiques de cohabitation avec la faune sauvage existantes au Québec ainsi que sur leur gestion. Il sollicite la collaboration des municipalités afin d'obtenir des informations permettant de dresser le portrait le plus juste possible des conflits entre l'homme et la faune sauvage touchant les municipalités et les MRC ainsi que sur les interventions réalisées par celles-ci afin de prévenir ou de régler ces situations.

Nous vous invitons à remplir le sondage, disponible [ICI](#), d'ici le 23 octobre 2020.

### **LA FCM ÉLIT UN NOUVEAU CONSEIL LORS DE SA PREMIÈRE AGA VIRTUELLE**

Scott Pearce, maire du Canton de Gore, a été nommé troisième vice-président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) lors de l'Assemblée générale annuelle virtuelle qui s'est déroulée aujourd'hui.

Cliquez [ICI](#) pour lire le communiqué de presse de la FCM. Tous les membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se réjouissent de cette nomination, et lui souhaitent tout le succès escompté dans ces nouvelles fonctions.

### **MIDI-CAUSERIE : AMÉLIOREZ VOTRE GESTION QUOTIDIENNE EN RELATIONS DU TRAVAIL**

L'équipe des relations du travail de la FQM vous propose des rendez-vous privilégiés afin d'approfondir vos connaissances en matière de relations du travail. Nous vous proposons quatre rendez-vous annuels afin d'améliorer votre gestion quotidienne en relations du travail et vos réflexes ainsi que demeurer à l'affût des nouvelles tendances.

Évidemment, le tout adapté à votre réalité de gestionnaire municipal!

Planifiez ces événements à votre agenda maintenant.

- Le mardi 27 octobre 2020, de 12 h 15 à 13 h
- Le mardi 26 janvier 2021, de 12 h 15 à 13 h
- Le mardi 27 avril 2021, de 12 h 15 à 13 h
- Le mardi 31 août 2021, de 12 h 15 à 13 h

Tarif membre : 50 \$ + taxes par session ou 150 \$ + taxes pour les 4 sessions.

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

La formation municipale à distance

